



Glossaire

Table des termes

Généralités3	Changement	Codéveloppement ... 10	Stratégie gagnant-
Charte de	climatique7	Commerce équitable 11	gagnant 14
l'environnement :3	COP7	Croissance 11	Taxation 14
Déclaration de Rio :...3	Cycle du carbone7	Décroissance 11	Gouvernance 14
Développement	Dioxyde de carbone ...7	Développement 11	Accord volontaire.... 14
durable :3	Effet de serre.....7	Développement	Acteur..... 14
Double dividende : ...3	Empreinte carbone7	durable 11	Agenda 21 local 14
Génération futures :...3	Facteur 47	Développement	Agenda 21 14
Humanisme :3	G.I.E.C.7	soutenable 11	Altermondialisme.... 15
Irréversibilité :3	Gaz à effet de serre ...8	Écodéveloppement.. 11	Charte de
PNUD4	I.P.C.C.8	Économie 11	l'environnement..... 15
PNUE.....4	Protocole de Kyoto ...8	Économie sociale et	Consensus..... 15
Sommet de la Terre : .4	Réchauffement	solidaire..... 11	Écoresponsabilité ... 15
Biodiversité4	climatique8	Écotaxe..... 12	Forum social mondial
Biodiversité.....4	Droits humains8	Effets externes..... 12 15
Biosphère.....4	Autochtones (peuples)	Externalité..... 12	Gouvernance 15
Biotope48	Facteur 4, facteur 10 12	Nimby..... 15
Diversité biologique ..4	Droits humains.....8	Fiscalité verte 12	Objectifs du millénaire
Écosystème4	Égalité8	Fonds éthiques 12 15
Natura 20004	Équité.....9	Globalisation 12	Partenaires 16
Patrimoine naturel : ...5	Équité	Indicateurs..... 12	Principe de précaution
Programme MAB :5	intergénérationnelle9	Indice de 16
Ressource naturelle :..5	Éthique.....9	développement humain	Principe de
Zones humides :.....5	Inégalités.....9 12	responsabilité 16
Citoyenneté5	Malnutrition9	Investissement	Réglementation 16
Association5	Pauvreté9	responsable..... 13	Solidarité 16
Budget participatif6	Santé9	Micro-crédits..... 13	Pollution 16
Citoyenneté.....6	Sécurité alimentaire ...9	Mondialisation 13	Déchets..... 16
Débat public.....6	Services essentiels ...10	Monnaie	Nuisance..... 16
Démocratie	Économie10	complémentaire..... 13	Pollueur – Payeur ... 16
participative6	Aide publique au	P.I.B. 13	Pollution 17
Étude d'impact6	développement..... 10	Pays émergents 13	Recyclage 17
ONG6	Aménités10	Pays en voie de	Production 17
Principe de	Biens publics.....10	développement 13	Agriculture durable . 17
participation.....6	Capital.....10	Permis de polluer ... 14	Agritourisme 17
Climat7	Capital humain.....10	Soutenabilité 14	Biomasse 17
	Capital naturel.....10		Capacité..... 17

Catastrophe écologique	17	Aménagement du territoire	19	Ville durable	19	Patrimoine commun de l'humanité	20
Dématérialisation.....	17	Écomobilité.....	19	Vivre avec la Terre ...	20	Principe de précaution	20
Énergie.....	18	Écoquartier.....	19	Déforestation.....	20	Principe de prévention	21
Énergie (économie) .	18	Écotourisme	19	Désertification.....	20	Principe de	
Programme Reach ...	18	Habitat	19	Empreinte écologique	20	responsabilité	21
Risque	18	Migration	19	Environnement.....	20		
Technologie	18	Mobilité	19	Étude d'impact.....	20		
Territoires	18	Transports	19	Paradigme du vivant	20		

Généralités

Charte de l'environnement : Loi constitutionnelle française promulguée le 1 mars 2005, elle a inscrit le développement durable au rang des principes fondateurs de la République. « *Qu'afin d'assurer un [développement durable](#), les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins* » (article 6). De même, elle a instauré comme norme législative le [débat public](#), le [principe pollueur-payeur](#), le [principe de précaution](#) et le droit à l'information.

Déclaration de Rio : Acte fondateur officiel du [développement durable](#) proclamé le 16 juin 1992 à l'issue d'un sommet international organisé par l'ONU, dit [Sommet de la Terre](#). Ce document énonce 27 principes à mettre en œuvre par des "...accords internationaux qui respectent les intérêts de tous et protègent l'intégrité du système mondial de l'environnement et du développement, reconnaissant que la Terre, foyer de l'humanité, constitue un tout marqué par l'interdépendance". Elle est complétée par l'[Agenda 21](#).

Développement durable : Répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Cette définition minimale, extraite du rapport Brundtland (1985), a servi de base pour enrichir le concept d'[écodéveloppement](#). Le pont jeté entre l'économie du développement et le souci de préserver un environnement favorable à la vie a été élargi par l'introduction de la recherche d'équilibres spatiaux et sociaux. Ainsi ont été fondés dans la [Déclaration de Rio](#) les trois piliers du développement durable : efficacité économique, prudence écologique, finalité sociale. La dimension [éthique](#) n'a pas été négligée. La [Déclaration de Rio](#) aborde également d'autres domaines connexes démocratie, participation citoyenne, droits des minorités, gouvernance internationale et solidarité avec les [pays en voie de développement](#). La solidarité est considérée parfois comme le quatrième "pilier". Depuis que les principes ont été énoncés en 1992 au [Sommet de Rio](#), nombreuses sont les politiques et actions qui se réclament du développement durable. Voir [PNUE](#) [PNUD](#)

Double dividende : Voir [stratégie gagnant-gagnant](#)

Génération futures : Pour respecter les droits des générations futures, les décideurs ont l'obligation d'agir en sorte que les effets de telles actions restent compatibles avec la vie et le maintien des conditions d'un développement durable. La prise en compte des générations futures appartient davantage à la morale qu'au droit. Voir *Déclaration de l'UNESCO (12 novembre 1997)*.

Humanisme : Doctrine qui place l'être humain au centre des préoccupations philosophiques, politiques, sociales, économiques, etc... Depuis le mouvement humaniste de la Renaissance, appuyé sur les réflexions de penseurs classiques de l'Antiquité, jusqu'à nos jours, nombre d'écoles philosophiques se sont réclamées de l'Humanisme. Le premier principe de la *Déclaration de Rio pose que "les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable." (principe 1). Un sens plus restreint assimile l'humanisme au respect des Droits de l'Homme.

Irréversibilité : Notion empruntée à la thermodynamique. Un phénomène est dit irréversible, s'il est impossible de retrouver l'état immédiatement antérieur d'un système sans modifications importantes des conditions. Le plus souvent le caractère irréversible dénote une décision ou un processus tel que le retour à la situation antérieure exige une dépense (d'énergie, de temps, de monnaie ou de matières) trop importante en

regard des ressources disponibles. Le constat est établi à partir d'analyses avantages coûts. La notion d'irréversibilité doit être examinée sous l'angle des droits des [générations futures](#).

PNUD Programme des Nations-Unies pour le Développement Cet organisme, créé par l'ONU a reçu pour missions de soutenir les actions des pays pour lutter contre l'extrême pauvreté (inégalités, exclusions, droits des femmes...), de promouvoir et renforcer les systèmes démocratiques, d'identifier et prévenir les risques majeurs. Cette troisième mission a convergé avec celles du [PNUE](#) et a abouti au Sommet de la Terre de 1992 où ont été affirmés les principes du développement durable. Voir [Déclaration de Rio](#)

PNUE Programme des Nations-Unies pour l'Environnement Depuis 1972, ce programme créé par les Nations Unies coordonne les actions internationales en matière d'environnement : changement climatique, conflits et catastrophes, gestion des écosystèmes, gouvernance, traitement des déchets et impact des produits chimiques, développement durable. Voir [Déclaration de Rio](#)

Sommet de la Terre : Conférence des Nations-Unies sur l'environnement puis, à partir de 1992 sur l'environnement et le développement. Le premier sommet a eu lieu à Stockholm (Suède) en 1972, le deuxième à Nairobi (Kenya) en 1982. À l'occasion du troisième à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, les chefs d'État ou de gouvernement ont adopté la [Déclaration de Rio](#) qui a officialisé la notion de développement durable. Le quatrième a été organisé à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002. Le dernier sommet, dit aussi "Rio + 20", s'est tenu pour la seconde fois à Rio de Janeiro, en juin 2012.

Biodiversité

Biodiversité La biodiversité désigne la variété et la richesse (a priori non financière) du monde vivant dans un domaine. Elle traduit à la fois les capacités d'adaptation du vivant et le foisonnement des espèces et des lignées génétiques. Plusieurs types de diversité sont envisagés : diversité des milieux ([écosystèmes](#)), diversité des espèces, des populations, des individus et diversité génétique au sein d'une même espèce. Au Sommet de Rio en 1992, a été adoptée la Convention sur la biodiversité. Voir [Diversité biologique](#)

Biosphère Ensemble des biotopes dans la basse atmosphère : ce qui est nécessaire à la partie vivante de la Terre. On parle aussi de biome pour un ensemble d'[écosystèmes](#) Voir [Écosystème](#)

Biotope Un biotope est un ensemble caractérisé par un climat, un sous-sol (géologie), un relief (topographie et altimétrie), un écoulement des eaux (hydrographie et hydrologie) et des sols (caractéristiques pédologiques et physico-chimiques). C'est milieu physico-chimique déterminé occupé par une flore et une faune spécifiques (la biocénose).

Diversité biologique Synonyme de [biodiversité](#).

Écosystème Ensemble des interdépendances et interactions entre organismes vivants et matière (non-vivant). Les éléments constituant un écosystème développent un réseau d'échange d'énergie et de matière permettant le maintien et le développement de la vie. Voir [Biotope](#)

Natura 2000 Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. Il a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et

régionales dans une logique de développement durable. Les États sont chargés de mettre en place ce réseau Natura 2000. Voir [Patrimoine naturel](#) [Programme MAB](#)

Patrimoine naturel : « Ensemble des biens dont l'existence, la production et la reproduction sont le résultat de l'activité de la nature, même si les objets qui le composent subissent des modifications du fait de l'Homme » (INSEE, 1986). Il est estimé dans les Comptes de la nation et exploré, cartographié et évalué via l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) sous l'égide du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Sauf exception, les composantes environnementales externes à la nature, telles que l'environnement urbain (bruit, urbanisme), ou industriel (déchets, pollution de l'air) ne sont donc pas intégrées dans le patrimoine naturel, même s'ils le modifient fortement et ont parfois aussi une composante patrimoniale (friches industrielles par exemple). Voir [Biodiversité](#)

Programme MAB : Man and the biosphere. Le Programme Homme et Biosphère (MAB) propose un programme interdisciplinaire de recherche et encourage le renforcement des [capacités](#) dans le but d'améliorer les relations entre les gens et leur [environnement](#) au niveau mondial. Lancé en 1971 sous l'égide de l'UNESCO, le MAB a pour principale mission de réduire la perte de [biodiversité](#) par des approches écologiques, sociales et économiques. Il utilise son Réseau mondial de réserves de [biosphère](#) comme un outil d'échange de connaissances, de recherche et de surveillance continue, d'éducation et de formation, ainsi que de prise de décision participative. En France, plusieurs sites appartiennent à ce réseau : vallée de la Dordogne, Cévennes, Forêt de Fontainebleau-Gâtinais, ...

Ressource naturelle : Production d'un lieu ou d'un [biotope](#) sans intervention humaine de transformation, mais aussi gisement de substances utilisables dans des processus de production (minerais, énergie solaire, puits de carbone...). Cette notion ne recouvre pas exactement celle de [capital naturel](#), en ce que l'implication dans les processus techniquement élaborés reste potentielle. Il est possible de les considérer comme le rendement brut d'un [écosystème](#). Synonyme Actif naturel. Voir [Patrimoine naturel](#)

Zones humides : Les zones humides constituent un [patrimoine naturel](#) de grande valeur, qui participe à la régulation climatique et au maintien de la [biodiversité](#). Entre terre et eau, le principal facteur d'influence du [biotope](#) et de sa biocénose est l'eau. Selon l'article premier de la Convention de Ramsar en 1971, « les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ». Cette définition de droit international s'impose aux États plus qu'aux particuliers. Assèchement, curage, drainage, industrialisation, pollution, remblaiement et urbanisation n'ont cessé de réduire la superficie des zones humides. Actuellement, deux phénomènes menacent insidieusement les zones humides : le mitage par les cabanons ou campings et surtout la mise en culture agro-industrielle.

Citoyenneté

Association : Ensemble d'individus réunis par un but commun (objet social). Dans un grand nombre de pays, les associations ont joué un rôle important pour la prise de conscience des problèmes d'environnement (à des degrés divers il est vrai, voir [nimby](#)). À l'occasion du Sommet de la Terre en 1992, elles ont tenu un Forum. Elles sont associées en principe aux processus de [démocratie participative](#) relatifs au développement durable (mais les modalités varient de la consultation simple à la participation aux décisions, selon les pays). Voir [ONG](#)

Budget participatif : Procédure qui associe directement les citoyens à la préparation du budget d'une collectivité territoriale tant au niveau global que dans des assemblées de quartier. L'idée a été formalisée au Brésil dès 1989 et reprise par le [Forum social mondial](#) (depuis 2001).

Citoyenneté : Le citoyen est membre du corps politique. En principe, il est appelé à délibérer sur les affaires et décisions qui concernent la société dans laquelle il exerce ses droits et devoirs. Il s'intéresse donc à la chose publique (latin *res publica*). Sa participation au [développement durable](#) est énoncée par le principe 10 de la [Déclaration de Rio](#) « *La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient.* » Voir [Principe de participation](#)

Débat public : Le débat public permet aux citoyens de s'informer et d'exprimer leur avis sur l'intérêt et les conséquences des grands projets d'aménagement ou d'infrastructure. En France, ce principe de participation du public a été instauré par la loi du 2 février 1995 relative à la protection de l'environnement. La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, conformément aux dispositions de la Convention d'Aarhus, intègre un nouveau chapitre intitulé « Participation du public à l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire ». Pour les grands projets, une instance spécifique, la Commission nationale du débat public (CNDP), dont le secrétariat est assuré par le ministère de l'environnement, est chargée d'organiser le débat public.

Démocratie participative : Les limites de la représentation politique des citoyens et le faible contrôle de l'expertise des applications scientifiques et techniques, ont induit une réflexion sur les modalités d'intervention du public avant la prise de décision dans des domaines qui engagent l'avenir de la société et des individus. Les citoyens sont légitimement appelés à participer plus directement à la construction de l'intérêt général. L'intervention citoyenne ne peut être cantonnée aux seuls aspects politiques et financiers. En régime d'incertitude sur les conséquences des innovations scientifiques et techniques, il paraît indispensable de réintroduire les impératifs [éthiques](#). Or, ces impératifs impliquent la société tout entière, appelant la délibération et la [participation](#). Voir [Principe de précaution](#)

Étude d'impact : Introduite par la loi française en 1976, l'étude d'impact doit identifier, présenter et évaluer les effets (impacts) d'un grand projet sur l'environnement (milieux, paysages, relations sociales, ...). Le principe 17 de la [Déclaration de Rio](#) énonce « *Une étude d'impact sur l'environnement, en tant qu'instrument national, doit être entreprise dans le cas des activités envisagées qui risquent d'avoir des effets nocifs importants sur l'environnement et dépendent de la décision d'une autorité nationale compétente.* » Voir [Débat public](#)

ONG : Organisations non gouvernementales Cette appellation regroupe les associations, les syndicats et groupements professionnels, les fondations privées et organismes collectifs (hors entreprises) indépendants des autorités politiques et administratives. NGO acronyme anglo-saxon.

Principe de participation : Principe 10 de la [Déclaration de Rio](#) : "*La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. [...]*". Voir aussi la convention d'Aarhus (25 juin 1998) sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, complétée par un amendement sur les OGM, et par un autre sur les émissions de polluants. Cette convention a été intégrée au droit français par la [Charte de l'Environnement](#). Voir [Démocratie participative](#)

Climat

Changement climatique : Modifications significatives du climat. Le changement climatique est susceptible de provoquer des [catastrophes](#), mais surtout modifie les milieux et les conditions d'existence des [biotopes](#) et, partant, des activités humaines. L'attention a été portée sur le probable réchauffement de l'atmosphère terrestre globalement. L'origine de ce phénomène est généralement corrélée à l'augmentation des [gaz à effet de serre](#), liée aux activités humaines. Cet effet s'ajoute à la variation "naturelle" du climat. Voir *Réchauffement climatique*. Voir aussi [GIEC](#), [CO₂](#), [Gaz à effet de serre](#).

COP : ou Conférence des Parties La Conférence des Parties réunit à l'initiative de l'ONU les autorités gouvernementales (délégations nationales accompagnées d'experts) pour suivre l'application de l'accord-cadre de 1992 et, notamment, du [Protocole de Kyoto](#) et envisager les mesures à intégrer pour atteindre les objectifs en matière de réduction des influences anthropiques sur le climat. La prochaine réunion de cette Conférence (COP 21) aura lieu à Paris en 2015. Voir [Protocole de Kyoto](#)

Cycle du carbone : Voir [Dioxyde de carbone CO₂](#)

Dioxyde de carbone : Le dioxyde de carbone, communément appelé gaz carbonique ou anhydride carbonique, est un composé chimique formé d'un atome de carbone et de deux atomes d'oxygène CO₂. Les rejets de dioxyde de carbone ont une origine soit naturelle soit anthropique. Le taux de dioxyde progresse fortement depuis quelques décennies (voir travaux du [GIEC](#)). Le taux actuel moyen de CO₂ dans l'air oscille autour de 390 ppm, soit 0,039 %, avec quelques variations jour-nuit, saisonnières (pour partie anthropique) et des pics de pollution localisés. Avec d'importantes variations l'augmentation annuelle de la concentration du CO₂ dans l'atmosphère est passée de +0,5 ppm/an en 1960 à +2 ppm/an en 2000, avec un creux de +0,43 en 1992 et un pic à +3 ppm en 1998. Les rejets mondiaux annuels anthropiques augmentent chaque année, en 2007 les émissions sont 2 fois plus importantes qu'en 1971.

Effet de serre : Phénomène de réchauffement de l'atmosphère provoqué par l'accumulation de certains gaz, analogue à celui produit par le vitrage des serres destinées au forçage des végétaux. Voir [Gaz à effet de serre](#)

Empreinte carbone : On appelle "empreinte carbone" la mesure du volume de [dioxyde de carbone \(CO₂\)](#) émis par combustion d'[énergies fossiles](#), par les entreprises ou les êtres vivants. La comptabilité carbone en général - et le Bilan Carbone (mis au point par l'ADEME) en particulier - se distingue de l'[empreinte écologique](#) par le fait qu'elle ramène tous les processus physiques dont dépend une activité à des émissions exprimées en équivalent carbone ou en équivalent CO₂, et non à des hectares comme l'empreinte écologique, et parce qu'elle ne concerne que les gaz à effet de serre, c'est à dire l'impact sur le climat à l'exclusion d'autres impacts sur l'environnement pouvant être inclus dans l'empreinte écologique.

Facteur 4 : Ensemble de mesures visant à obtenir la diminution des émissions de [gaz à effet de serre](#), en divisant le niveau de 1990 par 4.

G.I.E.C. : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat. Il "a pour mission d'évaluer, sans parti-pris et de façon méthodique, claire et objective, les informations d'ordre scientifique, technique et socio-économique qui sont nécessaires pour mieux comprendre les risques liés au [changement climatique](#) d'origine humaine, cerner plus précisément les conséquences possibles de ce changement et envisager d'éventuelles stratégies d'adaptation et d'atténuation." Créé en 1988 par le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement et l'Organisation Météorologique Mondiale, il a remis plusieurs rapports sur l'évolution du

climat de la Terre. C'est en 1995 qu'il a établi que le changement climatique devait sans doute plus à l'activité humaine qu'aux autres facteurs. Voir [IPCC \(Intergovernmental Panel on Climate Change\)](#)

Gaz à effet de serre : Constituants gazeux de l'atmosphère qui absorbent et/ou réfléchissent le rayonnement infrarouge : vapeur d'eau, [dioxyde de carbone](#), méthane, oxyde nitreux, chlorofluorocarbones (CFC), hexafluorure de soufre, hydrofluorocarbures, hydrocarbures perfluorés.

I.P.C.C. : Acronyme anglo-saxon de « International Panel on Climate Change » En français [G.I.E.C.](#)

Protocole de Kyoto : Le protocole de Kyōto est un traité international visant à la réduction des émissions de [gaz à effet de serre](#), dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les [changements climatiques](#). Signé le 11 décembre 1997 lors de la 3^e conférence annuelle de la Convention (COP 3) à Kyoto (Japon), il est entré en vigueur le 16 février 2005 et a été ratifié par 183 pays, à l'exception notable des États-Unis. Pour permettre aux pays développés d'atteindre les objectifs de réduction, il prévoit, outre les actions sur leurs sources d'émission, la possibilité de recourir à des mécanismes dits « de flexibilité » : échanges internationaux de permis d'émission, mise en œuvre conjointe, mécanisme de développement propre (MDP), qui permettent aux pays industrialisés de bénéficier de crédits-carbone résultant d'investissements en technologies propres dans des projets de réduction à l'extérieur de leur zone géographique. Voir [COP, Conférence des Parties](#)

Réchauffement climatique : Les scientifiques du [GIEC](#) ayant mesuré l'accroissement de la concentration de [gaz à effet de serre](#), ont mis en évidence une tendance au réchauffement (en moyenne sur une période longue à échelle humaine). L'usage courant de ces travaux a conduit à l'expression "réchauffement climatique". Les polémiques sur l'origine anthropique ou naturelle de ce réchauffement, et sur les variations de courte période, font préférer l'expression "[changement climatique](#)". Voir [Changement climatique](#)

Droits humains

Autochtones (peuples) : Une Déclaration des peuples indigènes a été adoptée en préambule du [Sommet de Rio](#) reprise par le principe 22 de la [Déclaration de Rio](#) « *Les populations et communautés autochtones et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles. Les Etats devraient reconnaître leur identité, leur culture et leurs intérêts, leur accorder tout l'appui nécessaire et leur permettre de participer efficacement à la réalisation d'un développement durable.* » Cet article est fondé sur les modes de gestion de l'environnement non destructifs, et rend nécessaire leur participation aux [Agendas 21 locaux](#). Synonyme *Indigènes*.

Droits humains : Les droits de l'homme sont ceux dont tout être humain dispose. Ces droits sont universels et inaliénables, quel que soit le droit positif en vigueur, et indépendants de tout autre facteur social tel que l'ethnie, la nationalité ou la religion. L'être humain en tant que tel, et indépendamment de sa condition sociale, a des droits « inhérents à sa personne, inaliénables et sacrés » et donc opposables en toutes circonstances à la société et au pouvoir. Ils ne sont pas mentionnés explicitement dans la [Déclaration de Rio](#), mais restent une référence implicite pour les principes 20 à 26 de celle-ci. Voir *Droits de l'Homme*

Égalité : Juridiquement, il est posé que tous les êtres humains jouissent des mêmes droits en matière politique (voir aussi [citoyenneté](#)) et sociale. Cette notion s'affronte aux inégalités de situation (fortune, moyens physiques et intellectuels) telles que la société les enregistre. L'égalité est souvent opposée à l'[équité](#). Voir [Droits humains](#)

Équité : L'équité, distincte de l'égalité, touche à la justice sociale basée sur l'impartialité. Deux personnes placées dans les mêmes conditions reçoivent les mêmes droits et obligations (équité procédurale). L'équité en économie cherche une distribution optimale des revenus et des biens collectifs, propre à réduire les écarts de niveau de vie entre les individus. Cette notion s'apparente à la justice distributive, censée fonder un optimum de répartition du produit social, respectant les **inégalités** "naturelles" et l'efficacité économique.

Équité intergénérationnelle : Cette notion ajoute à la notion d'équité, le souci d'assurer aux **générations futures** des conditions de vie au moins équivalentes aux actuelles. Ne pas reporter sur les générations futures les conséquences négatives (environnementales, sociales et économiques) du développement industriel et économique, basé sur un système de consommation excessive des ressources. C'est le principe 3 de la **Déclaration de Rio** : "Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des **générations** présentes et **futures**."

Éthique : Autre nom de la morale. Ensemble de principes et de valeurs dont la pratique et le respect par les individus permettent la vie en société. Voir [Humanisme](#)

Inégalités : Souvent les inégalités constatées sont confondues avec les inégalités de statut social, voire juridique. La lutte contre la pauvreté met le traitement des inégalités (et de la distribution des richesses) en bonne place pour apprécier le caractère soutenable ou durable du **développement**. Outre l'aspect éthique, la disparition (ou l'atténuation sensible) des inégalités met en jeu les principes de solidarité, d'accès aux biens et services sociaux, de responsabilité et d'économie des ressources.

Malnutrition : État pathologique causé par la déficience ou l'excès d'un ou plusieurs nutriments. Cette définition recouvre aussi bien les états anémiques liés à la famine et aux pratiques alimentaires en situation de pauvreté que les obésités dues à des régimes alimentaires déséquilibrés. Ces pathologies touchent à des degrés divers environ 2 milliards d'individus. Le coût économique et social de ce phénomène est élevé. La lutte contre la malnutrition est par ailleurs l'un des huit **Objectifs du Millénaire** pour le Développement.

Pauvreté : *Tous les États et tous les peuples doivent coopérer à la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté, qui constitue une condition indispensable du développement durable, afin de réduire les différences de niveaux de vie et de mieux répondre aux besoins de la majorité des peuples du monde.* (**Déclaration de Rio** principe 5). La pauvreté est en général appréciée par des **indicateurs** de revenu qui soulignent les inégalités économiques ou les écarts entre satisfaction des besoins (nutritionnels, éducatifs, sanitaires...) entre pays ou à l'intérieur de pays ou de régions. Toutefois, ces indicateurs négligent les données sociales immatérielles (solidarités par exemple).

Santé : Les préoccupations de santé publique articulent le **principe de précaution** et la prévention des **pollutions**. Les effets délétères ou toxiques de certaines activités, notamment industrie chimique, transports, énergie nucléaire, agro-alimentaire, provoquent des atteintes graves aux fonctions vitales. Les **risques** liés à l'industrie ont des effets dévastateurs (puisqu'ils portent des atteintes mortelles) quand ils tournent à la **catastrophe**. Voir [Programme REACH](#)

Sécurité alimentaire : L'accès à une quantité suffisante (au moins) de nourriture, disponible au moment où le besoin est exprimé dénote le concept de sécurité alimentaire. Cette notion est liée aux problèmes de l'**agriculture durable**, accès à l'eau, santé, **changement climatique**, dégradation des sols et utilisation d'engrais et pesticides. Voir [Programme REACH](#).

Services essentiels : Ensemble des services et aménités dont l'accès est indispensable aux populations, notamment dans les aires urbaines qu'elles appartiennent aux pays développés ou aux [pays en développement et émergents](#): accès aux services de l'eau et de l'électricité, logement, services de santé, transports, traitement des déchets Cette notion inscrit les préoccupations du développement durable dans la dynamique de l'[aménagement des territoires](#). Les problèmes de mise en œuvre sont liés à des contextes de polarisation sociale et de forte diversité culturelle, où il est nécessaire de diversifier l'offre de services afin d'abaisser les coûts d'investissements liés à une croissance urbaine rapide, les modes de gestion et les mécanismes de solidarité sociale et territoriale.

Économie

Aide publique au développement : Prêts, dons, subventions accordés par un organisme international ou une autorité publique (gouvernements principalement, fondations publiques...) pour financer des projets de développement économique, social ou environnemental, à des pays ou territoires à faible revenu ([pays en voie de développement](#)). L'aide est parfois liée, c'est à dire qu'elle est destinée à acheter des biens et services du donataire. Dans le cadre de l'OCDE, les pays développés se sont engagés à fournir 0,7% de leur Revenu national brut au profit de l'aide publique au développement. Cet engagement est très rarement tenu (cas de la France).

Aménités : Avantages non monétaires tirés de l'usage d'une ressource, d'un bien ou d'un service. Les aménités sont considérées comme des [externalités](#) positives. Voir [Externalités](#)

Biens publics : Biens dont la consommation par un agent économique n'exclut pas (et ne peut pas exclure) les autres agents ou dont il n'existe (ni ne doit exister) de propriétaire ou dont l'usage est nécessaire à tous. Ce concept ne recouvre exactement ni la notion de [ressources naturelles](#), ni la notion de [patrimoine naturel](#). Voir *biens collectifs ; biens libres*

Capital : Notion définie initialement par l'économie : ensemble des équipements productifs ou des moyens financiers mobilisés pour mettre en place ces équipements. Par extension, l'ensemble des moyens engagés dans la production de biens et services qu'ils soient économique-financiers, sociaux, culturels ou symboliques.

Capital humain : Concept forgé par les économistes néo-libéraux : accumulation des connaissances et qualifications des individus. Ce capital expliquerait la [croissance](#) économique par des [externalités](#) positives (innovation, qualité...). Ce concept ignore largement les conditions sociales et réduit les individus à des grandeurs financières.

Capital naturel : Ensemble des actifs naturels (voir [biens publics](#)), issus des milieux ou [biotopes](#), et susceptibles d'entrer dans la production et la consommation des biens et services découlant des activités humaines. Voir [Patrimoine naturel](#).

Codéveloppement : Il peut être défini comme l'engagement de migrants dans des actions de soutien au développement de leur région d'origine. Le codéveloppement ne peut être confondu avec les politiques publiques qui soutiennent ces actions ([aide publique au développement](#)). Le codéveloppement concerne pour une large part les transferts de fonds vers des projets collectifs, le plus souvent portés par des groupements formels (associations) ou informels de migrants présents dans le pays d'accueil. Ces projets peuvent porter sur le financement d'infrastructures dans la région d'origine, mais aussi sur le soutien à des activités économiques ou de recherche.

Commerce équitable : Le commerce équitable établit entre producteurs et consommateurs des rapports économiques fondés non sur la recherche du profit mais sur la justice sociale ([équité](#)) et la [soutenabilité](#) écologique ([développement durable](#)). Actuellement, cette pratique concerne surtout le commerce Sud-Nord. Mais d'autres filières commencent à participer de cette conception. Voir [Économie solidaire](#)

Croissance : En termes économiques, l'augmentation en termes réels (càd en volume, hors variations de prix) des biens et services disponibles d'une période de temps à une autre. La mesure de cet accroissement est donnée par un [indicateur](#), le [Produit Intérieur Brut](#) (PIB). La croissance économique est une composante du [développement](#).

Décroissance : La décroissance s'oppose sémantiquement à la [croissance](#), dans le domaine de l'économie. De fait, l'opposition est dirigée contre les abus de l'imaginaire de la croissance, autrement dit du dogme de la croissance indéfinie de la production de biens et services. La création de richesses, telle que mesurée par le [PIB](#), détruit du [capital naturel](#) épuisable. Partant de la théorie de l'entropie ([thermodynamique](#)), cette pensée pose que la dilapidation de l'[énergie](#) impose des limites biophysiques. En outre, la croissance ainsi mesurée ne tient pas compte du bien-être des populations, de la santé des [écosystèmes](#) et des équilibres climatiques. Il convient alors de privilégier des [indicateurs](#) alternatifs tels que l'[Indice de développement humain](#), l'[empreinte écologique](#), l'indice de santé sociale. Le terme est parfois complété par un adjectif : « soutenable » ou « supportable ». Il est possible de distinguer les domaines où la décroissance est indispensable (activités polluantes) des domaines où elle est souhaitable (activités socialement peu utiles) et des domaines où elle est déconseillée.

Développement : Concept économique fort prisé dans les années 1950-1960; théorie qui étudie les conditions du "décollage économique et social" des pays pauvres en assurant une [croissance](#) des richesses par habitant, transformant également les relations sociales, l'éducation, la transmission des connaissances et les institutions... La notion est proche de la [soutenabilité faible](#), conciliation de la croissance et de la satisfaction de tous les besoins humains et environnementaux. Reste à savoir si la croissance est une condition nécessaire, à défaut d'être suffisante, pour améliorer la condition des pays pauvres.

Développement durable : Traduction francophone de « *sustainable development* ». Le choix du mot durable insiste sur la stabilité à long terme (dans la durée) des voies et moyens adoptés pour satisfaire les besoins sociaux, économiques et environnementaux équitablement.

Développement soutenable : Traduction "littérale" de l'anglo-saxon « *sustainable development* ». Notion proposée par les économistes pour intégrer l'environnement et les aspects sociaux dans la définition des objectifs économiques. Les économistes distinguent deux types de [soutenabilité](#) : faible ou forte. Les québécois, puis les français ont préféré le terme *développement durable*. Voir [Écodéveloppement](#), [Soutenabilité](#).

Écodéveloppement : Notion forgée vers 1970-1971 par des économistes du développement pour intégrer les préoccupations d'environnement et d'équité dans les objectifs socio-économiques. Elle a servi de socle pour élaborer la notion de [développement durable](#).

Économie : Étude des phénomènes liés à la production de biens et services, à leur échange et à leur distribution. D'autres notions ont été incluses dans le domaine de connaissances : richesse, bien-être et rapports sociaux. L'économie s'est constituée en idéologie dès l'instant où elle est présentée comme modèle explicatif de tout comportement humain.

Économie sociale et solidaire : Production de biens et services par des structures alternatives des structures capitalistes (coopératives, mutuelles, associations, autogestion). Elle combine la capacité de répondre à des

besoins sociaux, à privilégier le collectif ainsi que la [solidarité](#). Salariés et clients participent ; les bénéficiaires sont réinvestis. Voir [Solidarité](#)

Écotaxe : Instrument fiscal destiné à inciter les producteurs ou consommateurs d'un bien ou d'un service à respecter l'environnement soit en intégrant le coût des [effets externes](#), soit le coût de réparation. Voir [Principe pollueur-payeur](#)

Effets externes : En théorie économique, ce terme s'applique aux interdépendances entre acteurs (agents économiques), et qui ne sont pas régulées ou soldées par un échange marchand. L'acte de consommation ou de production d'un agent influe positivement ou négativement sur la situation d'un autre agent non impliqué dans l'action, sans que ce dernier ne soit totalement dédommagé (ou récompensé), ni n'ait à payer pour les dommages ou ne perçoive les bénéfices engendrés. Voir [Externalités](#), [Pollueur-payeur](#)

Externalité : Impact (positif ou négatif) d'une activité économique sur l'activité d'autres agents sans que le bénéfice ou le coût soit traduit par un prix de marché. Cette disposition marque une lacune du marché (inefficience) qui ignore les coûts sociaux engendrés par les transactions entre agents privés. L'existence d'externalités exprime que les échanges entre individus ont des effets collectifs que la régulation (étatique ou locale) intègre à l'activité économique.

Facteur 4, facteur 10 : Nom sous lequel le « *Wuppertal Institute* » et le Groupe de Carnoules ont placé leurs réflexions sur la dématérialisation de l'économie, nécessaire pour parvenir à la [soutenabilité](#) de la production de biens et services. La réduction substantielle des flux globaux de matière par unité de service doit rétablir une vérité "écologique" des prix – formule elliptique pour rappeler que le prix d'un objet ou d'un service doit inclure tous les coûts d'usage. *Le Facteur 4 est une expression également utilisée dans le domaine des politiques liées au [changement climatique](#). Elle s'applique aux mesures visant à obtenir la diminution des émissions de [gaz à effet de serre](#) en divisant le niveau de 1990 par 4.*

Fiscalité verte : Voir [Taxation](#)

Fonds éthiques : Outils de financement destinés à des initiatives, des entreprises ou des groupements qui respectent les principes de l'[économie solidaire](#), du [commerce équitable](#), du [développement durable](#), de justice sociale et les [droits humains](#). Voir [Commerce solidaire](#)

Globalisation : anglicisme Voir [Mondialisation](#)

Indicateurs : Méthodes statistiques d'agrégation de données (et de leurs évolutions) relatives à un phénomène pour apprécier les résultats d'actions engagées. Ils doivent respecter plusieurs conditions (pertinence, sensibilité, fidélité, objectivité ...) pour être validés. Voir [PIB](#), [Indice de développement humain](#), [empreinte écologique](#), etc.

Indice de développement humain : Indicateur élaboré par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en 1990 pour évaluer l'état d'un pays selon trois critères majeurs : l'espérance de vie à la naissance (domaine de la santé); le niveau d'éducation (domaine du savoir) et le niveau de vie. Sa définition, et l'étendue des activités prises en compte, le distingue des indicateurs économiques habituellement retenus.

Investissement responsable : Type d'investissement qui intègre, outre les critères financiers, l'analyse des effets sociaux et environnementaux, l'appréciation des relations avec les clients et les fournisseurs, et autres critères ignorés par la théorie économique classique. Synonyme *Investissement socialement responsable*. Voir aussi [Principe de responsabilité](#)

Micro-crédits : Financements d'activités individuelles, avec de petites sommes prêtées à court terme. Mise en pratique au Bangladesh et théorisée par Muhammad Yunus (prix Nobel de la paix 2006). Porté au départ par des [ONG](#), il a été intégré par les institutions financières internationales. Il est considéré comme un instrument de lutte contre la pauvreté. Ses résultats ont fait l'objet de discussions critiques.

Mondialisation : Littéralement : extension au monde entier de phénomènes jusqu'alors limités à certaines zones. Plus précisément, ce terme désigne la phase actuelle de développement du système économique capitaliste par la généralisation des échanges marchands entre pays et régions économiques et la dissémination des lieux de production (souvent appelée délocalisation). Ce phénomène s'accompagne d'effets sur l'économie, la société et l'environnement. Synonyme *Globalisation*

Monnaie complémentaire : Les monnaies complémentaires sont des monnaies locales ou communautaires, basées sur des valeurs indépendantes des prix exprimés en monnaie officielle, dont elles complètent le rôle en favorisant les systèmes de don et d'échanges locaux avec moins d'endettement. Elles encouragent le développement durable en permettant des échanges de biens et services (non marchands ou délaissés par les circuits classiques de commercialisation), en prenant mieux en compte les ressources naturelles, les biens et ressources non marchands, et les richesses et compétences humaines et sociales. Elles contrebalancent les effets pervers de l'usage des monnaies classiques en cas de crises de liquidités.

P.I.B. : Produit intérieur brut. Ce concept issu de la comptabilité nationale est défini comme la valeur totale de la production de biens et services dans un pays donné, au cours d'une année donnée, par les agents résidant à l'intérieur du territoire national, mesure du revenu provenant de la production dans un pays donné. Le PIB sert souvent d'[indicateur](#) de l'activité économique d'un pays ; ramené au nombre d'habitants, il sert d'indicateur du niveau de vie. La variation du PIB est l'indicateur le plus utilisé pour mesurer la [croissance économique](#). Mais le PIB ne tient pas compte de la valeur estimée du patrimoine (public et privé), ni les [externalités](#) positives ou négatives. Le PIB ne permet pas de mesurer l'impact de la production sur le [capital naturel](#). La croissance économique mesurée par le PIB ne rend donc pas bien compte du respect ou non des principes de [développement durable](#) ni des effets sur l'[environnement](#).

[Le Produit National Brut \(PNB\) inclut les exportations.](#)

Pays émergents : Pays qui connaissent des taux de croissance du [Produit Intérieur Brut](#) élevés, ce qui les rapproche, en termes de revenu par habitant, du niveau des pays dits développés. La [croissance](#) repose essentiellement sur des transferts de procédés industriels depuis les pays développés, occasionnant le plus souvent un déplacement des [pollutions](#) industrielles, mais aussi des pollutions diffuses (gaz d'échappement, objets en plastique, déchets) induites par l'adoption de modes de vie "occidentaux".

Pays en voie de développement : Pays qui n'ont pas atteint le niveau de développement des pays dits du Nord, ou occidentaux. Toute une série de périphrases, plus ou moins euphémistiques, servent à qualifier ces entités dont l'économie dite de marché, le plus souvent, a exploité les [ressources naturelles](#) et la main d'oeuvre. Tiers-Monde, pays sous-développés, pays non-engagés, pays les moins avancés, pays du Sud (et de l'Est), pays périphériques. La théorie économique classique (qui souvent fonde les interventions des institutions financières mondiales) a longtemps expliqué le sous-développement par un retard social et économique des États. Il s'agit de leur faire franchir les étapes nécessaires à leur intégration dans le marché mondial ([mondialisation](#)).

Permis de polluer : Mécanisme de régulation (flexibilité) appliqué aux activités émettrices de **pollution**, défini par le [Protocole de Kyoto](#). Chaque pays, une fois fixé son objectif de réduction d'émission, se voit attribuer un quota national d'émissions de gaz à effet de serre, comptabilisé en tonnes d'équivalent CO₂. Avec la mise en place d'un marché international de permis d'émissions, un pays n'ayant pas utilisé tous ses quotas d'émissions, pourra vendre le surplus aux pays ayant trop émis. Au niveau Européen, le marché d'émission de CO₂ au niveau industriel a été mis en place début 2005. À chaque Etat membre a été alloué un quota d'émissions de CO₂, ensuite réparti entre des sites industriels émetteurs. Le site industriel; selon le volume émis, soit paiera une taxe (dépassement du seuil) soit pourra vendre sur un "marché carbone" les tonnes de CO₂ qu'il n'a pas émis. Synonyme *Permis d'émission*.

Soutenabilité : Transposition et traduction française du terme anglo-saxon « *sustainability* ». La soutenabilité caractérise la capacité d'un système à se maintenir en utilisant les ressources disponibles. Les économistes distinguent en effet la soutenabilité forte de la soutenabilité faible, selon qu'on intègre ou non la possibilité de s'affranchir des limites et contraintes naturelles grâce au progrès technique ». Cette notion fait débat. Voir [Développement soutenable](#), [Développement durable](#).

Stratégie gagnant-gagnant : Ensemble de dispositions (lois, règles, principes d'action, mesures...) telles que deux ou plusieurs **partenaires** ou **acteurs** trouvent chacun avantage à coopérer. Dans un sens plus spécialisé (**double dividende**) la prévention du risque climatique permettrait un redéploiement de l'activité et une diminution des charges collectives. Ce terme, issu de la théorie des jeux, devrait être l'ordinaire des échanges humains. Synonyme *Stratégie win-win*

Taxation : Moyen d'intervention sur le comportement des **acteurs** soit par incitation (on parle aussi de subvention négative) soit par réintégration des **externalités** (coûts sociaux) dans le prix des biens produits : la taxe est censée envoyer un signal-prix tel que le changement de technologie ou de prélèvements sur l'environnement soit moins coûteux que le paiement de la taxe.

Gouvernance

Accord volontaire : Accord conclu entre une autorité disposant d'un pouvoir réglementaire et un **acteur** en vue d'atteindre des objectifs de [développement durable](#).

Acteur : Tout individu ou entité intervenant dans les processus (naturels ou réglementaires) ayant un effet sur la protection de l'environnement, l'usage des ressources ou les relations sociales. Voir *Partenaire*

Agenda 21 local : Adaptation par une collectivité territoriale ou une autorité locale des objectifs de développement durable du territoire. Ce processus engage la collectivité et ses partenaires dans une démarche de concertation et débouche à terme sur des actions concrètes en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de développement économique, de cohésion sociale ... ce qui touche la gestion de l'environnement, la gestion des ressources, la politique de transport, le logement, etc... La notion d'Agenda 21 connaît actuellement une évolution en France.

Agenda 21 : La [Déclaration de Rio](#) (juin 1992) a été complétée par un programme d'actions à entreprendre pour atteindre les objectifs associés aux principes de la Déclaration : « l'Agenda 21 de Rio ». Ce document décline les engagements pris par les États, dans le cadre d'un **consensus**. Il énonce des règles et des orientations à respecter par tous les **partenaires** amenés à coopérer pour que le [développement durable](#) devienne une réalité au cours du 21^e siècle.

Altermondialisme : Mouvement social, de pensée et d'action qui remet en cause la doctrine néolibérale en matière de commerce international, de rapports financiers et de modèles de développement pour les [pays en voie de développement](#). Issu des luttes pour la réduction de la dette de ces pays, il prône le respect de la dignité humaine, la liberté individuelle, la protection des [écosystèmes](#), la [solidarité](#), la laïcité et le respect des cultures (dès lors qu'il n'est pas porté atteinte à la dignité humaine). Voir *Antimondialisation (terme impropre)*, *Forum social mondial*

Charte de l'environnement : La Charte de l'environnement est, en France, un texte à valeur constitutionnelle consacrant les droits de l'homme et de la société dans son environnement. Cette charte a été intégrée au préambule de la Constitution par une loi constitutionnelle du 1 mars 2005, comme l'est la Déclaration des droits de l'Homme. Elle consacre le droit de chacun à vivre dans un environnement équilibré et respectueux de sa santé (article 1er). Elle définit le [principe de précaution](#) (article 5) mais selon une rédaction différente de celle retenue par la [Déclaration de Rio](#).

Consensus (Conférence de) : Réunion d'experts sur un sujet donné pour aboutir à un ensemble d'analyses et de résultats accepté par tous comme base minimale.

Écoresponsabilité : L'éco-responsabilité engage les institutions et les collectivités publiques à adopter dans leur fonctionnement interne, des mesures cohérentes avec les objectifs du [développement durable](#) : politique d'achats favorisant les éco-produits, réduction des consommations (eau, énergie, papier), amélioration de la gestion de leur patrimoine bâti et non bâti, amélioration de la gestion des déplacements, sensibilisation et formation au développement durable de leurs personnels. L'écoresponsabilité implique également de respecter dans leurs actions, les principes comme la concertation, l'anticipation des impacts environnementaux, économiques et sociaux, l'évaluation systématique, l'amélioration continue.

Forum social mondial : " *Espace de rencontre ouvert visant à approfondir la réflexion, le débat d'idées démocratique, l'échange en toute liberté d'expériences et l'articulation en vue d'actions efficaces [...] bâtir une société planétaire axée sur l'être humain.*" Affirmation de l'[altermondialisme](#) opposé au néolibéralisme. Il devait faire contrepoin au Forum économique de Davos (rencontre internationale des principaux dirigeants économiques mondiaux). Le premier s'est tenu à Porto Alegre en 2001.

Gouvernance : Mot-valise, d'origine anglo-saxonne. Mécanismes de gestion des actions collectives (institutions, entreprises, négociations internationales). Ce terme est souvent utilisé par les organismes financiers internationaux comme synonyme de bonne gestion des finances publiques. Il désigne aussi les mécanismes de régulation mondiale et les enjeux de l'action territoriale. La mise en pratique du concept mêle les actions de gouvernement (autorité, cadre juridique, régulations, gestion de l'intérêt général) et les mécanismes de discussion collective (délégation, négociation, conférences de consensus, démocratie participative...) mais aussi les privatisations de l'action publique. Voir *Gouvernement, Réglementation*

Nimby : Acronyme de Not In My Backyard. Traduction (libre) : *pas de ça chez moi*. Attitude qui consiste à rejeter les aspects indésirables, nuisances et pollutions vers d'autres zones plus ou moins proches, sans chercher à remédier aux causes qui les provoquent. Cette attitude résulterait de la prise en compte plus d'intérêts particuliers (locaux, sociaux, égoïstes) que de l'intérêt général. Elle est souvent attribuée à tort aux [ONG](#).

Objectifs du millénaire : Les États membres de l'ONU ont convenu d'atteindre d'ici à 2015 huit Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). La déclaration fut signée en septembre 2000. Réduire l'extrême [pauvreté](#) et la faim ([malnutrition](#)). Assurer l'éducation primaire pour tous. Promouvoir l'égalité et

l'autonomisation des femmes. Réduire la mortalité infantile. Améliorer la santé maternelle. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies. Assurer un environnement humain durable. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Partenaires : Terme générique employé dans la [Déclaration de Rio](#) pour désigner l'ensemble des parties prenantes ou intervenantes dans les processus de [développement durable](#). Il dénote la tonalité consensuelle (diplomatique) de ce texte. Voir [Acteur](#)

Principe de précaution : : principe constitutionnel en droit français Voir [Charte de l'environnement](#).

Principe de responsabilité : Il peut s'énoncer comme contrainte morale de l'action. Agir en sorte que les effets de telle action restent compatibles avec le maintien de la vie à l'avenir dans le respect des principes du développement durable [d'après Hans Jonas]. L'application concrète de ce principe est confrontée à la difficulté de définir le futur. Voir [Génération futures](#), [Irréversibilité](#)

Réglementation : Ensemble de prescriptions émises par une autorité sous forme de textes ou de contraintes qui régissent une activité. Les dispositions relèvent du domaine juridique (lois, circulaires, jurisprudence notamment) et du domaine technique (normes, spécifications, règles, mesures). La réglementation comporte des effets économiques. Elle est souvent accompagnée de mesures incitatives (subventions, [taxation](#)) dont le niveau est difficile à fixer compte tenu du caractère de [bien public](#) qui y est attaché. *Quasi synonyme Régulation*.

Solidarité : Fondamentalement, la solidarité établit le lien social. La division des activités au sein de groupes sociaux impose l'interdépendance (plus ou moins forte) de ses membres. Cette notion possède une valeur morale, constitutive des [Droits de l'Homme](#). Au-delà de ce qui incite les êtres humains à coopérer et à s'unir, le devoir d'assistance réciproque doit surpasser les égoïsmes particuliers.

Pollution

Déchets : Parties inutilisées d'un produit, rebuts, produits fatals, résidus, rejets du cycle productif, objets cassés, pertes, chutes et débris. On distingue les déchets ménagers (consommation finale), les déchets agricoles, les déchets industriels et les déchets nucléaires ; mais aussi les déchets recyclables (par quelque traitement que ce soit) et déchets ultimes, inéliminables dans les conditions actuelles (déchets inertes).

Nuisance : La nuisance est une notion extensive dont la définition couvre des réalités physiques et une qualification juridique. La nuisance est perçue comme une gêne voire une souffrance : bruit, poussière, fumées, vibrations, odeurs, déchets divers ([pollutions](#) en général), éclairage nocturne indésirable ou intrusif. Toute nuisance a des effets sur l'environnement, l'activité et la santé. En termes juridiques la nuisance est comprise comme activité ou condition nuisible aux autres du fait de cette activité ou condition. La compensation des nuisances est couverte en théorie par le [principe Pollueur-Payeur](#). Voir [Effets externes](#), [Pollutions](#)

Pollueur – Payeur : (Principe 16 de la [Déclaration de Rio](#)) Principe à portée économique qui impose aux émetteurs de pollution de supporter les frais de lutte contre celle-ci et les réparations de ses effets. Ce principe a été inscrit dans la législation française en 2002 (loi du 27/02/2002) et renforcé par la [Charte de l'Environnement](#). La mise en œuvre de ce principe se heurte cependant aux incertitudes pesant sur l'évaluation des [externalités](#), le comportement de "passager clandestin" (dissimulations et refus de payer) ou le caractère diffus des [nuisances](#). Voir [Écotaxe](#), [Taxation](#)

Pollution : Effet d'une substance qui perturbe l'équilibre d'un [écosystème](#) par sa [toxicité](#), ses [nuisances](#), son encombrement et tous autres impacts indésirables qui peuvent diminuer le potentiel, voire entraîner la disparition dudit écosystème. Désigne également la diffusion de substances polluantes ou d'effets indésirables et nuisibles, sur des territoires plus ou moins vastes (pollutions locales, pollutions transfrontières). Les [pollutions](#) ont des effets économiques que l'on évalue le plus souvent par les coûts de réparation (voir [Principe pollueur-payeur](#)). Mais les dommages [irréversibles](#) (qui empêchent tout retour à l'équilibre antérieur) sont rarement chiffrés.

Recyclage : Traitement des [déchets](#) qui permet de les utiliser dans un autre cycle de production. On distingue le recyclage organique des matières biodégradables dont la décomposition est stimulée par des microorganismes vivants tels que les bactéries, et le recyclage industriel par des procédés techniques (papier, plastique, verre, métaux...).

Production

Agriculture durable : Système d'exploitation de ressources végétales ou animales qui entretient les fonds (sols, ressources naturelles, paysage, ...) et les capacités humaines, sociales et techniques dont elle dépend. Il contribue à la durabilité des territoires et des collectivités auxquelles elle appartient : insertion dans l'économie locale, équilibre alimentaire mondial, prise en charge des [effets externes](#) négatifs dont l'agriculture est responsable pour l'[environnement](#).

Agrotourisme : Activité conjointe d'agriculture et de services liés au tourisme, en liaison avec l'environnement
Voir [Écotourisme](#)

Biomasse : Masse totale des organismes vivants mesurée dans une population, ou sur un territoire. Le poids de la biomasse est calculé à sec. La valeur énergétique de la biomasse est déterminé par l'ensemble des matières organiques pouvant entrer dans un cycle de production d'énergie.

Capacité : Ce terme recouvre une notion immatérielle Compétences, connaissances et ressources nécessaires pour remplir une fonction ou réaliser un projet (moyens et objectif) et une notion biologique : productivité d'un [biotop](#). La capacité de charge désigne la quantité d'êtres vivants qu'un milieu peut accueillir.

Catastrophe écologique : Une catastrophe est un événement brutal qui provoque la mort et la destruction ou la dégénérescence d'un milieu à grande échelle. Elle est dite naturelle si l'origine est un phénomène tel qu'une éruption volcanique, un séisme, un événement climatique. Elle est dite industrielle si l'origine en est un accident ou une négligence grave dans la conduite d'activités humaines. Cependant, cette distinction ne prend pas en compte l'augmentation des dégâts quand la prévention des impacts des éléments "naturels" a été négligée, puisque l'impact des catastrophes dites naturelles dépend largement du facteur humain (par exemple, les inondations ou les séismes). Ce constat a suscité des réflexions, qui ont abouti notamment à la formulation du [principe de précaution](#) et de prévention. Voir [Risques](#)

Dématérialisation : Produire autant, à qualité égale, avec moins de matière. Innovation technologique et miniaturisation permettent de réduire la consommation de matières et d'énergie pour un usage équivalent. Synonyme *Découplage*. - Voir aussi [Facteur 10-Facteur 4](#), [Écoproduit](#)

Énergie : Force indispensable au travail, si l'on s'en tient à l'étymologie. Notion complexe définie par la science physique Capacité d'un système à produire un travail entraînant un mouvement, de la lumière ou de la chaleur. C'est une grandeur physique qui caractérise l'état d'un système et qui est d'une manière globale conservée au cours des transformations. L'exploitation des énergies naturelles (sa propre force, traction animale, le vent, l'eau) et de machines transformant la chaleur a fourni une quantité croissante de travail mécanique. La production de chaleur est acquise par l'emploi d'un carburant (liquide, gazeux ou solide). Chez les organismes vivants, l'énergie prend la forme d'énergie chimique soit directement disponible aux constituants enzymatiques des cellules, soit stockées sous forme de sucres simples ou ramifiés (amidon), de graisse chez les animaux, d'huiles chez les végétaux.

Énergie (économie) : L'approvisionnement en sources d'énergie est devenu une des préoccupations majeures compte-tenu de son rôle dans les activités économiques, et de la corrélation notée entre son emploi et la **croissance** économique. Les sources d'énergies utilisées par l'homme sont classées par origine : énergies fossiles (gaz, pétrole, charbon) ; énergie nucléaire obtenue par fission nucléaire ; énergie hydraulique ou marémotrice (voire maréthermique) ; biomasse (biomasse sèche, biomasse humide et biocarburants) ; énergie éolienne ; énergie solaire (solaire photovoltaïque ; solaire thermique ; solaire thermodynamique) ; énergie géothermique.

Programme Reach : L'enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques — en anglais : « *Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals* »(REACH) — est un règlement du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne, adopté le 18 décembre 2006, qui modernise la législation européenne en matière de substances chimiques, et met en place un système intégré unique d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques dans l'Union européenne. Le nouveau règlement vise à supprimer progressivement les substances chimiques les plus dangereuses. C'est désormais à l'industriel (et l'importateur) de démontrer l'innocuité des substances élaborées par l'industrie (chimique, pharmaceutique...) pour l'homme et la nature, par des études sur les risques sur la santé humaine et sur l'environnement, avant leur mise sur le marché ou leur utilisation.

Risque: Le risque associe la notion de danger probable lié à un évènement et l'idée que l'action humaine peut en surpasser les effets. Le risque est défini par la probabilité de survenue de cet événement et par l'ampleur de ses conséquences (aléa et enjeu). Pour réduire un risque, il est possible soit d'agir sur sa probabilité d'occurrence (en la diminuant par des mesures de prévention) ou soit sur sa gravité (systèmes de protection destinés à réduire les conséquences). La gestion du risque cherche à réduire l'incertitude dans l'avenir. De cette notion d'avenir dérivent les notions de possible, de probable (mesure statistique connue), de potentiel (risque non avéré) et parfois de risque émergent (produits nouveaux, méconnaissance des données). Pour ce genre de risque quasiment non mesurable, dont il est difficile de se prémunir du danger, on parle d'aléa. Le [principe de précaution](#) peut s'appliquer à des situations où les données scientifiques manquent pour qualifier la hauteur ou la nature du danger.

Technologie : Souvent considéré comme un anglicisme, ce mot recouvre de fait plusieurs acceptions. Étymologiquement, il s'agirait de l'étude des applications de la science aux pratiques de production. En ce sens, il est intimement lié à l'idée de progrès technique, censé résoudre tous les problèmes d'adaptation des activités humaines aux milieux d'accueil. Cette branche du savoir est opposée aux sciences dites naturelles. Actuellement, ce mot est également utilisé pour désigner les techniques de pointe (extension proche de l'idée que tout changement de technique de production est un progrès). Enfin, ce terme peut désigner l'ensemble des techniques utilisées dans un domaine industriel, ou dans l'industrie au sens large.

Territoires

Aménagement du territoire : Politique ou stratégie visant à assurer un [développement](#) équilibré d'une région ou d'un ensemble de régions, à instaurer des réseaux d'échange et à renforcer les solidarités locales dans un cadre élargi. L'aménagement du territoire intervient dans un ensemble de domaines : développement économique, politique sociale, logement, infrastructures (notamment de transport et de communication), gestion des ressources, préservation et mise en valeur de l'environnement. Les politiques d'aménagement du territoire ont tendance à s'effacer derrière les [Agendas 21 locaux](#).

Écomobilité : L'écomobilité est l'étude puis la mise en place, généralement en milieu urbain, des modes de transports moins polluants, moins dangereux et à moindre impact en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre.

Écoquartier : Aménagement urbain qui respecte les principes du développement durable tout en s'adaptant aux caractéristiques de son territoire à l'intérieur d'une zone urbaine. Outre le parti de construire des logements dont l'[empreinte carbone](#) est réduite, l'écoquartier inscrit les principes du [développement durable](#) dans un cadre facile à appréhender par les citoyens.

Écotourisme : Forme de tourisme qui privilégie les expériences liées à l'espace naturel. Forme de voyage qui place le respect l'environnement au centre des préoccupations de loisirs. Voir [Agritourisme](#).

Habitat : Terme d'écologie et de géographie humaine. Milieu dans lequel vit une population, et ensemble des caractères qui le constituent. Construction ou ensemble de constructions destinés à accueillir les activités humaines. Les politiques de la ville et du logement sont encadrées par la Convention sur l'Habitat.

Migration : Mouvement d'une population d'un endroit vers d'autres. Constante historique. Les migrations ont des causes variées et complexes, souvent liées : économiques (recherche de ressources nouvelles ou complémentaires) ou sociales (pauvreté, exclusion) ou politiques (conflits ou luttes religieuses) ou naturelles ([catastrophes](#)). Actuellement les migrations vont en majorité vers les pays développés. Les [droits humains](#) fondamentaux sont souvent déniés aux migrants. Ils sont acteurs de transformations sociales et d'action de [solidarité](#) internationale.

Mobilité : Notion liée aux déplacements dans une société donnée. La mobilité doit être gérée en combinant modes de déplacement et contraintes tant économiques que sociales ou environnementales.

Transports : Les transports supportent en grande part l'activité économique. [Mondialisation](#), délocalisations, pratique des flux tendus (minimisation des stocks) ont accru la demande de transports de marchandises. Échanges commerciaux, tourisme et concentration urbaine (effets spatiaux de la disjonction travail/domicile) ont contribué aussi à augmenter le nombre de déplacements de personnes. La sous évaluation du prix de l'énergie par éviction d'[externalités](#) induites par les modes de transport ([pollution](#), entretien des infrastructures, dégradation des [biotopes](#), ségrégation sociale...) en fait une préoccupation centrale du [développement durable](#) (et soutenable).

Ville durable : L'expression ville durable désigne une ville ou une unité urbaine respectant les principes du développement durable et d'aménagement respectueux de l'environnement, en fonction des enjeux sociaux, économiques, environnementaux et culturels de l'urbanisme pour et avec les habitants, par exemple au travers d'une architecture HQE (Haute Qualité Environnementale) en facilitant les modes de travail et de transport sobres, en développant l'efficacité du point de vue de la consommation d'énergies et des ressources naturelles difficilement, ou coûteusement renouvelables. Ce sont souvent des éco-villes ou [écoquartiers](#) cherchant à diminuer leur [empreinte écologique](#) en compensant leurs impacts. Leur [gouvernance](#) s'accorde aux principes de

l'[Agenda 21 local](#), incluant des modes de [démocratie participative](#) et parfois un objectif d'autarcie énergétique voire alimentaire. À plus petite échelle on parle d'écovillages. La Convention d'Aalborg (27/05/1994) a largement contribué à forger ce concept. Voir [Écoquartiers](#)

Vivre avec la Terre

Déforestation : Destruction ou diminution des espaces boisés. Lié à l'exploitation du bois ([ressource naturelle](#) et traditionnelle), ce phénomène a des effets pédologiques (érosion des sols), environnementaux (modification des [écosystèmes](#) et du [biotope](#)) et climatiques (cycle du [dioxyde de carbone](#) CO₂). Il est également corrélé au phénomène de [désertification](#). Il n'a fait l'objet d'aucune convention, mais d'une Déclaration, à la suite de la [Déclaration de Rio](#).

Désertification : Phénomène de dégradation de la couverture végétale et, donc, des sols et des [écosystèmes](#) dans les zones arides et semi arides qui, à terme, installe une zone impropre à l'activité humaine. La lutte contre la désertification est inscrite au chapitre 12 de l'[Agenda 21](#). Convention internationale de 1994.

Empreinte écologique : [Indicateur](#) d'impact d'activités humaines sur les [écosystèmes](#) et la planète. Elle quantifie pour un individu ou une population la surface bioproductive nécessaire pour produire les principales ressources consommées par cette population et pour absorber ses déchets. La superficie occupée fournit la base de la mesure. Plusieurs définitions de ce concept récent sont proposées, toutes fondées sur la conversion en équivalent-surface (hectares) des besoins nécessaires à un individu ou à un groupe ou à la fabrication d'un objet ou à la production d'un service. Cet indicateur traduit l'idée que dans un monde fini où la population croît, plus cette "empreinte" est large, plus on s'éloigne de l'idéal de [soutenabilité](#) et [durabilité](#) du [développement](#).

Environnement : Ce qui entoure un lieu. Milieu dans lequel vit un organisme. Ensemble de qui est à proximité d'un lieu, d'un être vivant etc (voir [écosystème](#)). Par extension, cadre de vie, y compris la santé et le bien-être.

Étude d'impact : : Examen de l'ensemble des données qui permettent d'apprécier les transformations et effets induits d'un aménagement sur l'environnement. Procédure liée aux projets d'aménagement par la loi (en France depuis 1976 – loi du 3 août 2009). Voir aussi [Citoyenneté](#).

Paradigme du vivant : Conception théorique qui hiérarchise les problèmes économiques en fonction de leurs effets sur le monde vivant, et préconise l'analyse en termes de gestion des [ressources naturelles](#) au sens large. "La pérennité de la ressource implique donc que les rythmes d'utilisation dont elle fait l'objet, soient inférieurs ou, au plus, égaux à son flux de reconstitution. ... C'est donc dans les limites des contraintes liées à reproduction du vivant que se situe le champ légitime du calcul économique." [R. Passet] .Voir [Économie](#) ; [Biodiversité](#)

Patrimoine commun de l'humanité : Ensemble des biens matériels et immatériels qui concourent à maintenir et développer les êtres humains. Cette notion est issue du droit international (au sens plus restreint de ce qui est relatif à l'identité ou à l'autonomie d'un groupe humain) notamment en ce qui touche aux fonds marins et au génome humain. Plusieurs conventions relatives à la conservation des espèces ([biodiversité](#)) l'utilisent.

Principe de précaution : Le principe de précaution est énoncé dans la [Déclaration de Rio](#) Principe 15. La loi Barnier (France 1995) stipule : « l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et

techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement, à un coût économiquement acceptable » . Ce principe s'applique aux décisions dans les domaines où la recherche scientifique et la pratique n'ont pas établi de certitudes, mais où les enjeux économiques sont importants (santé et environnement, par exemple le réchauffement climatique, l'usage d'OGM) et dont l'**irréversibilité** des conséquences semble probable. La notion de probabilité en rend l'utilisation malaisée. Voir [Charte de l'environnement](#)

Principe de prévention : Les principes 18 et 19 de la [Déclaration de Rio](#) recommandent aux États de mettre en place des procédures d'alerte dans les cas "*[...] de catastrophe naturelle ou de toute autre situation d'urgence qui risque d'avoir des effets néfastes soudains sur l'environnement de ces derniers. La communauté internationale doit faire tout son possible pour aider les Etats sinistrés.*"

Principe de responsabilité : Principe 7 de la [Déclaration de Rio](#) [...] *Étant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les Etats ont des responsabilités communes mais différenciées. [...]*" Ce principe engage les États à coopérer "*...en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre.*". La traduction en droit international vise à assurer la réparation de dommages même en l'absence de faute par le biais de conventions et de protocoles. Une conception élargie de la responsabilité vise à retenir les [générations futures](#) dans l'analyse des impacts spatiaux et temporels de l'action humaine sur l'[environnement](#).

Jean-Pierre NICOL